

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Madame Aline MERIAU, M. Bruno GUYARD, M. Philippe BAUMY, Madame Anne BOUQUIER, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Marie COSTA, Madame Vanessa CHABOURINE, Monsieur Pierre HABERT.

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	26	22

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Aurore YANG à Mme TESSIER, Mme Marianne HUREL à M. Frédéric MURA, M. Hervé LHOMME à M. Gérard HUET, Madame Solène MENNECIER à M. Bruno GUYARD, Mme Mariline BOUCLET à M. PELLETIER Fabrice, M. Yann BOUGUENNEC à M. Bruno GODET, Mme Anab LEFFRAY à M. Philippe BAUMY.

Absents excusés : Monsieur Pascal PETITPIERRE, Monsieur Bruno THOMAS, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Stéphanie AUBAILLY-GRON.

Date de la convocation

15 septembre 2023

Date d'affichage

15 septembre 2023

A été nommée secrétaire : Monsieur Gérard HUET

Objet de la délibération
7- Finances locales
7-1- Décisions budgétaires
7-1-2- Budget supplémentaire – délibéré avec document budgétaire

2023-056 – Budget supplémentaire eau 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

le 28/9/2023

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2023-008 du Conseil Municipal du 9 février 2023 relative au vote du budget primitif eau 2023,

Il est proposé le budget supplémentaire suivant :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

011	Charges à caractère général	49 224.80 €
023	Virement à la section d'investissement	650 000.00 €
042	Opération de transfert entre section	36 500.00 €
022	Dépenses imprévues	5 000.00 €

TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT 740 724.80 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

002	Résultat d'exploitation reporté (excédent)	628 893.80 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	111 831.00 €

TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT 740 724.80 €

DEPENSES D' INVESTISSEMENT

040	Opération d'ordre de transfert entre section	111 831.00 €
20	Immobilisations incorporelles	101 088.35 €
21	Immobilisations corporelles	200 000.00 €
23	Immobilisations en cours	380 000.00 €
020	Dépenses imprévues	20 000.00 €

TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT 812 919.35 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	126 419.35 €
021	Virement de la section d'exploitation	650 000.00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	36 500.00 €

TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT 812 919.35 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-**APPROUVE** le budget supplémentaire du budget primitif eau 2023 tel que présenté ci-dessus,

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Le secrétaire de séance
Gérard HUET




Pour copie conforme,
Le Maire
Frédéric MURA


